



Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures,
de l'industrie et de la technologie
Première réunion
Addis-Abeba, 11 et 12 décembre 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Présentation des rapports par le secrétariat :

**Zone de libre-échange continentale africaine : le point sur la mise en place
de l'accord et l'état des négociations sur la phase II**

Zone de libre-échange continentale africaine : le point sur la mise en place de l'accord et l'état des négociations sur la phase II

I. Introduction

1. Depuis la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, tenue à Addis-Abeba les 1^{er} et 2 novembre 2017, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a identifié et mis en œuvre des réformes structurées autour des cinq orientations stratégiques suivantes : a) renforcer la position de la CEA en tant que principale institution du savoir en renforçant le niveau des connaissances du personnel ; b) élaborer des options de politique macroéconomique et structurelle pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois ; c) concevoir et mettre en œuvre des modèles innovants de financement pour les infrastructures et les avoirs humains, physiques et sociaux nécessaires à la transformation de l'Afrique ; d) apporter des solutions aux problèmes régionaux et transfrontaliers, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale en tant que lien important pour le développement ; et e) défendre la position de l'Afrique au niveau mondial et élaborer des solutions régionales en tant que contribution au règlement des problèmes de dimension mondiale.

2. Au cours de la même période, conformément aux résolutions 943 (XLIX) du 5 avril 2016 et 957 (LI) du 15 mai 2018, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales est devenu le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie. Ce changement reflète la nécessité de coordonner les activités relatives aux objectifs étroitement liés de la Commission et d'adopter une approche intégrée afin de produire des résultats conformes à ses activités programmatiques, notamment de mettre en évidence le rôle du secteur privé.

3. En vue de respecter les conditions décrites ci-dessus et sur la base des recommandations de la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, la section II du présent rapport est centrée sur les principales réalisations de la Commission se rapportant aux objectifs et aux

*E/ECA/CPRTIIT/1/1.

recommandations arrêtés par le Comité. La section III expose les futurs domaines de travail pour examen par le Comité.

4. L'objectif du présent rapport est de fournir un aperçu général des activités menées au titre du sous-programme 2 sur l'intégration régionale et le commerce, en application du cadre stratégique de la Commission pour l'exercice biennal 2018-2019. Les principales réalisations de la période considérée sont les suivantes :

- a) Une analyse plus poussée de l'effet de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine centrée sur son incidence attendue et la manière dont les États membres peuvent en tirer parti au mieux ;
- b) Réponse à des questions liées au lancement des négociations de la phase II de la Zone de libre-échange continentale (investissement, droits de propriété intellectuelle et politique de la concurrence) ;
- c) Lancement de nouvelles activités sur le commerce et l'économie numériques ;
- d) Collecte et compilation de données relatives aux investissements intra-africains ;
- e) Lancement des guides électroniques de l'investissement (iGuide) ;
- f) Évaluation des liens entre les conventions de double imposition et les traités bilatéraux relatifs aux investissements ;
- g) Préparation du deuxième Indice de l'intégration régionale en Afrique.

5. L'objectif global du sous-programme 2 est de renforcer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des programmes visant à approfondir les marchés régionaux, accélérer l'industrialisation, stimuler le commerce intra-africain et attirer les investissements directs étrangers et les investissements africains transfrontaliers. Comme indiqué, les activités listées ci-dessus sont menées en phase avec les directions stratégiques et les fonctions essentielles de la CEA.

6. Sur la base de ces réussites, les futurs domaines de travail ont été définis et présentés pour examen par le Comité. Il s'agit de l'extension de la collecte actuelle des données relatives au commerce transfrontalier informel pour mesurer son ampleur et évaluer d'autres aspects qualitatifs ; de recherches pour identifier comment établir une union douanière africaine ; de recherches sur l'interaction entre le commerce et les changements climatiques ; et d'une analyse poussée du commerce en ligne dans les accords de libre-échange.

II. Principales réalisations

A. Analyse plus poussée de l'effet de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine centrée sur son incidence attendue et la manière dont les États membres peuvent en tirer parti au mieux

7. La signature de l'Accord portant création de la ZLECA par 54 États membres de l'Union africaine a été un moment historique pour l'intégration économique de l'Afrique. Au 1^{er} avril 2019, à peine un an après la cérémonie de signature, le seuil de ratification de 22 pays nécessaire pour que l'Accord entre en vigueur avait été atteint, et en octobre 2019, l'Accord avait été ratifié par 27 pays. La vitesse de ce processus de ratification est inédite dans l'histoire de l'Union africaine. La dynamique de cette initiative de libre-échange a inspiré le propos de la neuvième édition du rapport phare de la CEA, *État de*

l'intégration régionale en Afrique, qui pose la question des prochaines étapes de la ZLECA.

8. La neuvième édition de la publication offre une évaluation détaillée des risques à venir pour la ZLECA et décrit les mesures à prendre pour assurer son succès, comme suit : a) opérationnaliser la ZLECA ; b) élargir le nombre d'États parties à l'Accord ; c) mettre en œuvre la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA ; d) prendre des mesures complémentaires pour tirer parti de l'Accord ; e) conclure les négociations de la phase II sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle ; et f) veiller à ce que la zone de libre-échange puisse être utilisée comme un moteur pour réaliser un marché unique africain.

9. La publication examine aussi les aspects des négociations de la phase II concernant l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence, et fournit une analyse situationnelle préparatoire de l'environnement politique en Afrique pour chacun de ces thèmes et des options que les négociateurs examineront dans ces domaines pendant les négociations.

10. L'évaluation empirique la plus récente de la CEA des modalités de l'Accord concernant les marchandises a indiqué que le produit intérieur brut (PIB) et le commerce en Afrique augmenteraient suite à la libéralisation du commerce des biens. En effet, les avantages devaient être centrés sur le commerce intra-africain, qui devait augmenter d'entre 50 milliards de dollars (soit 15 %) et 70 milliards de dollars (soit 25 %). Environ deux tiers des progrès du commerce intra-africain devaient se réaliser dans l'industrie, offrant ainsi aux économies africaines des possibilités importantes de s'industrialiser, un effet positif de la ZLECA. L'analyse a aussi démontré que les petits pays n'ont pas à craindre la réforme continentale car les pays les moins avancés en Afrique connaîtraient en fait les augmentations les plus fortes des exportations intra-africaines de produits industriels. Enfin, malgré la baisse des recettes fiscales, les gains socioéconomiques en Afrique devraient augmenter sensiblement dans le cadre de la ZLECA. Les recherches plus anciennes de la CEA ont montré que le PIB et les gains socioéconomiques seraient amplifiés pour tous les pays africains si les obstacles non tarifaires étaient également levés en parallèle comme prévu dans l'Accord.

11. Tirer parti des avantages de la ZLECA tout en mitigeant les risques potentiels doit commencer au niveau national, notamment par les conditions préalables à la ratification par les États membres. Sur la période 2018-2019, des représentants du sous-programme 2 de la CEA et de la Commission de l'Union africaine (et d'autres institutions) ont collaboré dans le cadre d'activités de plaidoyer et de recherche du consensus en aidant les États membres à organiser des consultations et des forums de sensibilisation au sujet de la ZLECA. En octobre 2019, ces consultations ont eu lieu dans les pays ci-après : Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Tunisie et Zimbabwe. Deux grands forums régionaux se sont tenus en Éthiopie et au Sénégal, et un autre devrait avoir lieu en Afrique australe.

12. De plus, pour assurer la mise en œuvre effective de l'Accord, le sous-programme a fourni un appui à l'élaboration des stratégies nationales pertinentes et à l'établissement de comités nationaux dans les 14 pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Guinée, Kenya, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Ces stratégies devraient compléter le cadre de développement plus large, en particulier en ce qui concerne l'environnement de politique commerciale de chaque pays. On s'attend à ce que les stratégies nationales facilitent l'identification des possibilités clés pour le commerce, l'apport de valeur ajoutée et les contraintes ainsi que les évaluations des mesures et des capacités nécessaires afin de tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le contexte de la ZLECA.

13. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA nécessite également l'existence de systèmes infrastructurels adéquats, notamment la métrologie, la normalisation, l'habilitation, la gestion de la qualité et l'évaluation de la conformité. Le respect des normes et des réglementations techniques est important pour signaler et assurer la qualité des biens produits et échangés. À ce sujet, suite à des demandes des États membres, le sous-programme 2 a mené un projet de recherche pour identifier les produits et les chaînes de valeur auxquels donner la priorité pour l'harmonisation au niveau des communautés économiques régionales en appui à la coordination et au rôle consultatif de l'Organisation africaine de normalisation sur l'harmonisation des normes dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECA.

14. Des activités centrées sur le lien important entre commerce et industrialisation et sur le développement des chaînes de valeur régionales ont été menées au cours de la période considérée, avec les contributions ci-après :

a) Un partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Gouvernement égyptien pour utiliser l'outil d'examen politique de la transformation de produits centré sur le développement de la chaîne de valeur régionale dans le contexte de la ZLECA ;

b) Un article analytique, « *The African Continental Free Trade Area: opportunities for industrial transformation in the Digital Age* », publié dans le journal de la Banque africaine d'import-export, « *Contemporary Issues in African Trade and Trade Finance*¹ » ;

c) Préparation d'un rapport sur l'identification des produits et des chaînes de valeur prioritaires pour l'harmonisation des normes en Afrique dans le contexte des annexes relatives aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires de la ZLECA.

15. Dans ses efforts de promotion des chaînes de valeur en Afrique, la CEA, par son sous-programme, a collaboré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour renforcer les capacités des parties prenantes de la chaîne de valeur du coton, notamment les fonctionnaires, le secteur privé et les associations de fermiers en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe pour évaluer la valeur potentielle, la situation des marchés et les perspectives des produits dérivés du coton, notamment dans un contexte régional.

16. S'agissant des services, le sous-programme a permis de renforcer les capacités des décideurs commerciaux nationaux et régionaux pour mesurer les chaînes de valeur et concevoir des politiques relatives aux services visant à améliorer l'intégration et la pénétration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Entre 2018 et 2019, six pays ont bénéficié de l'appui de la CEA à cet égard, en étroite collaboration avec la CNUCED : l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Mali, le Nigéria et le Togo.

17. En 2019, la CEA et la Banque africaine d'import-export ont lancé un nouveau projet pilote sur l'amélioration de la qualité du commerce transfrontalier informel dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le projet pilote est centré sur la collecte de données, qui a été identifiée comme une première étape essentielle pour justifier l'importance du commerce transfrontalier informel auprès des décideurs et des investisseurs dans la région. L'objectif spécifique du projet pilote est d'élaborer et d'appliquer une méthodologie exhaustive d'enquête pour collecter des données sur ce type de commerce au long du corridor Abidjan-Lagos qui pourra être ensuite déployée ailleurs sur le continent. L'exercice de collecte de données, lancé avec succès en septembre 2019, durera quatre mois. Ses conclusions devraient mettre en lumière le volume, la valeur et la variété des produits échangés au long du corridor et les obstacles à la

¹ David Luke et Lily Sommer, *The AfCFTA: Opportunities for Industrialization in the Digital Age*, « *Contemporary Issues in African Trade and Trade Finance*, » Vol. 4, No. 1.

formalisation. Les données collectées seront également ventilées par sexe, ce qui aidera à obtenir une meilleure image des dimensions de genre du commerce transfrontalier informel, qui est généralement à prédominance féminine.

18. Les activités sur le commerce et l'égalité des sexes ont été prolongées afin d'identifier et de renforcer les liens entre le commerce et l'autonomisation économique des femmes. Les contributions spécifiques ont notamment été les suivantes :

- a) Organisation de l'Atelier continental sur le commerce et le genre en marge de la Foire commerciale intra-africaine de la Banque africaine d'import-export ;
- b) Réalisation d'une étude comparative sur l'intégration de l'égalité des sexes dans la politique commerciale au niveau des communautés économiques régionales ;
- c) Préparation de notes d'orientation concernant les possibilités d'intégration de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA ;
- d) Élaboration d'une formation sur le commerce, le genre et le développement offerte aux hauts fonctionnaires à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'organe de formation de la CEA ;
- e) Intégration des questions de genre dans les stratégies nationales de mise en œuvre relatives à la ZLECA, avec le soutien de la CEA ;
- f) Collecte de données ventilées par sexe dans le cadre de l'exercice de collecte des données sur le commerce transfrontalier informel mentionné ci-dessus.

B. Questions relatives au lancement des négociations de la phase II de la Zone de libre-échange continentale (ZLECA) (investissement, droits de propriété intellectuelle et politique de la concurrence)

19. Les négociateurs de l'accord relatif à la ZLECA sont chargés d'examiner les projets de protocoles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence, ainsi que de préparer la voie aux négociations de la phase II et que leurs conclusions prennent effet avec l'Accord ratifié auparavant. En 2019, la CEA et l'Union africaine, ainsi que les communautés économiques régionales et des experts dans les domaines mentionnés ci-dessus, ont rédigé le texte de base des protocoles après de longues consultations et de longs échanges concernant les bonnes pratiques.

20. L'équipe de négociation examinera les options proposées par les projets de protocole, notamment le potentiel établissement de nouvelles entités de l'Union africaine chargées d'encadrer les initiatives relatives à la politique de la concurrence ; de gérer la protection de l'innovation continentale grâce aux droits de propriété intellectuelle ; et d'œuvrer en faveur des investissements intra-africains grâce à un protocole complet et efficace sur l'investissement.

21. Pour aider le continent à atteindre ses objectifs d'intégration régionale, le sous-programme 2 rédige actuellement un rapport pour publication sur les options de politique en vue d'harmoniser les règles d'investissement intra-africain par l'établissement d'une zone commune d'investissement dans la ZLECA.

22. À mesure que les projets de protocoles sont négociés au niveau continental, les négociateurs examinent les défis restants, notamment la haute volatilité des prix des produits d'exportation, l'instabilité politique dans certains pays, la faiblesse des infrastructures (ainsi que l'absence d'autorité

nationale de la concurrence, par exemple), la continuité des problèmes de gouvernance dans certains domaines et l'incertitude macroéconomique.

C. Lancement de nouvelles activités sur le commerce et l'économie numériques

23. Conscient de la transformation liée à la numérisation et à la prolifération des technologies, cet axe de travail transversal prend en compte l'interaction de la numérisation et de la diversification des échanges et de l'industrialisation, le commerce en ligne pour dynamiser le commerce intra-africain et l'inclusion à l'ère numérique. Il couvre les aspects suivants :

a) Industrialisation numérique : examen de l'effet potentiel des progrès technologiques associés à la quatrième révolution industrielle sur les aspirations du développement industriel en Afrique. Il s'agit également de chercher à identifier les stratégies et les approches grâce auxquelles les pays peuvent tirer parti de l'économie numérique pour renforcer les efforts d'industrialisation et de diversification du commerce. En 2019, la CNUCED a publié un rapport de recherche conjoint en collaboration avec la Banque africaine d'import-export sur la transformation numérique en faveur du commerce intrarégional et de l'industrialisation en Afrique, ainsi qu'une analyse de la ZLECA et des possibilités d'industrialisation à l'ère numérique, déjà mentionnée dans le présent rapport ;

b) ZLECA : recherche couvrant une variété de questions comme le positionnement de l'économie numérique, en particulier du commerce électronique en tant que moteur d'accroissement du commerce intra-africain, le recensement des politiques et des cadres réglementaires actuels aux niveaux national et régional, l'identification des incidences réciproques de la ZLECA et de l'économie numérique et l'intégration de l'économie numérique dans les stratégies nationales pertinentes. La neuvième édition de l'État de l'intégration régionale en Afrique inclut un chapitre consacré au commerce électronique qui propose des possibilités d'action pour la coopération en matière de réglementation et la cohérence du commerce électronique dans le contexte de la ZLECA ;

c) Facilitation du commerce : recherche sur les stratégies d'adoption d'outils de commerce électronique pour faciliter l'accomplissement des formalités commerciales, comme des guichets uniques et la chaîne de blocs dans les règles d'origine ;

d) Inclusion : réalisation d'analyses sur l'incidence potentielle du commerce numérique sur les droits de l'homme, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et le commerce numérique et le secteur informel. Une conférence sur le commerce numérique en Afrique s'est tenue à Addis-Abeba les 31 mai et 1^{er} juin 2018 et s'est penchée sur les incidences sur l'inclusion et les droits de l'homme. Elle a formé la base d'une étude conjointe de la CEA, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de la Friedrich-Ebert-Stiftung intitulée *Digital Trade in Africa: Implications for Inclusion and Human Rights* et publiée en 2019 ;

e) Politique relative au commerce électronique : proposition de positions politiques par des analyses des stratégies relatives au commerce électronique des communautés économiques régionales et la relation entre le commerce électronique et la politique de la concurrence ;

f) Commerce électronique dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : analyse en appui au Groupe africain à l'OMC en réponse au sujet des négociations de l'OMC sur le commerce électronique, y compris une évaluation des règles de commerce électronique proposées et de leurs incidences sur l'Afrique.

24. Identité numérique : la présidence du Conseil exécutif de l'Union africaine a demandé au Comité technique spécialisé sur le commerce,

l'industrie et les ressources minières d'examiner la question de l'identité numérique et de la ZLECA pendant sa réunion ordinaire qui s'est tenue à Addis-Abeba du 7 au 11 janvier 2019. Dans un geste de soutien, la CEA a élaboré un document de synthèse sur le même sujet, qui a été présenté aux ministres. Le rapport traite de thèmes comme l'initiative d'identité numérique et les bons principes d'identité numérique. Les ministres ont recommandé d'approuver ces principes et de prendre davantage en compte la nécessité d'une stratégie numérique exhaustive au niveau du Sommet. Les recommandations du Comité technique spécialisé ont été adoptées lors du Sommet de l'Union africaine en février 2019, ce qui a donné un mandat concret à la Commission de l'Union africaine, en coopération avec les États membres de l'Union africaine, la CEA et toutes les parties prenantes concernées, pour élaborer une stratégie globale de développement du commerce numérique et de l'économie numérique, qui sera présentée pour adoption au Sommet prévu en janvier 2020. Cette stratégie et la popularisation des bons principes-cadres de l'identité numérique, du commerce numérique et de l'économie numérique en Afrique soutiendront plus efficacement les États membres avec des politiques les aidant à combler le fossé numérique et à saisir les possibilités offertes par l'ère numérique.

25. En octobre 2018, conjointement avec ses partenaires stratégiques, la CEA a lancé son Centre d'excellence pour l'identité numérique, le commerce et l'économie. Le sous-programme y est représenté et participe activement aux travaux du Centre, supervisés par un conseil d'administration de haut niveau. Le Centre sert de source de conseil technique à la demande des pays pour des initiatives d'identité numérique, de commerce et d'économie numérique et mènera des recherches sur les dimensions variées de l'économie numérique. Il cherchera également à coordonner les efforts des différents programmes de la CEA en vue d'appuyer la création d'un marché numérique unique dans le cadre de la ZLECA.

26. Le sous-programme a aussi co-organisé la deuxième Conférence africaine sur le commerce électronique en octobre 2019, dont sont issues les notes d'orientation de base qui documentent la Stratégie de l'Union africaine sur le commerce et l'économie numériques devant être examinée par le Sommet de l'Union africaine en 2020.

D. Collecte et compilation de données relatives aux investissements intra-africains

27. La publication « *Compendium on Investment* » a été publiée dans le cadre du programme biennal 2016-2017. Lors de la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, les États membres de la CEA ont recommandé d'œuvrer à élaborer une base de données sur les investissements au cours de l'exercice biennal suivant (2018-2019).

28. Le « *Compendium on Investment* » a été mis à jour en 2019 pour inclure les chiffres récents sur le flux des investissements directs étrangers (IDE) mondiaux vers le continent et les investissements intra-africains ventilés par pays d'origine et secteur économique. En fonction de la disponibilité des données, les bases de données accompagnées servent à faire un profil d'investissement révélant les tendances et les modèles majeurs des flux mondiaux d'IDE et d'investissement intra-africain dans chaque État membre. Les renseignements contenus dans le Compendium visent à bâtir une fondation empirique pour des recherches axées sur les politiques relatives aux IDE en Afrique et à guider les décideurs dans le domaine des politiques d'investissement sur le continent, y compris concernant les lacunes de données sur les IDE.

29. Le Compendium a bénéficié de l'appui de la CNUCED pour obtenir des données à jour que les IDE bilatéraux en Afrique. Il a également informé le Forum mondial de l'investissement 2018 des manques de données existants à combler afin d'analyser de manière plus complète et exhaustive l'analyse des

moteurs et des politiques relatives aux IDE sur le continent. Il semble y avoir un changement sectoriel considérable du secteur des services au profit de la fabrication, bien que des secteurs comme l'agriculture et les ressources naturelles continuent d'attirer les IDE en Afrique. L'énergie et la fabrication révèlent aussi un potentiel d'investissement notable en Afrique, ce qui correspond aux aspirations africaines de transformer structurellement l'économie du continent et de réaliser le développement durable. Fait intéressant, l'Afrique, en tant qu'investisseur, se montre plus enclin à investir dans les secteurs primaire et secondaire.

E. Lancement du projet de guide électronique des investissements (iGuide)

30. L'iGuide est un outil en ligne facile à utiliser qui fournit aux investisseurs potentiels des renseignements utiles sur les possibilités d'investissement, les coûts et la législation applicable et les procédures. Il est élaboré et maintenu par les agences nationales de promotion des investissements, en collaboration avec la CNUCED et la CEA.

31. L'iGuide est un projet axé sur la demande qui propose une assistance technique et un renforcement des capacités gratuits aux États membres et qui vise à les aider à attirer plus d'investissements, ce qui peut être propice à leur développement et à leur transformation structurelle. Il a été mis à la disposition de 14 pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes. Entre 2018 et 2019, les iGuides ont été lancés dans les sept pays africains suivants : Congo, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nigéria et Zambie. Le sous-programme continue de travailler avec ces États membres en fournissant des services de suivi et d'appui.

F. Évaluation des liens entre les conventions de double imposition et les traités bilatéraux relatifs aux investissements

32. À un moment où l'Afrique se trouve à un carrefour important en ce qui concerne la réglementation des investissements, la CEA a été chargée par les ministres du commerce de l'Union africaine de mener une étude sur les liens entre les conventions de double imposition et les traités d'investissement bilatéral en 2018. Dans l'ensemble, le continent penche vers une approche réactive plutôt que proactive dans ce domaine, avec une faible participation aux forums consacrés à l'examen de l'investissement et aux questions connexes de fiscalité.

33. Les traités d'investissement bilatéral sont signés en premier lieu pour protéger les investisseurs étrangers des risques politiques domestiques qui peuvent nuire à leur investissement dans le pays hôte, alors que les conventions de double imposition sont conçues principalement pour éviter les cas de double imposition, qui, comme le montrent des études, ont souvent faussé les flux entrants d'investissement et ont aidé à lutter contre la fraude fiscale.

34. La crédibilité des politiques du sous-programme 2 a été renforcée en partageant des recommandations fondées sur les faits dans deux de ses projets de recherche, Facteurs de dynamisation des flux d'investissement intra-africains en faveur de la transformation de l'Afrique et Liens entre les conventions de double imposition et les traités d'investissement bilatéral, qui ont été présentés au Forum mondial de l'investissement de 2018. Ces rapports ont tiré parti des connaissances générées au cours de l'exercice biennal précédent et ont joué un rôle clé dans la définition des politiques des États membres africains. Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont eu une influence sur la fourniture d'une orientation au débat en cours sur la réforme des accords internationaux d'investissement, ainsi que sur les négociations de la phase II de la ZLECA. Des représentants de la CEA ont

participé et ont présenté un exposé au douzième Forum mondial des négociateurs en matière d'investissement de pays en développement, tenu à Cartagena (Colombie) du 27 février au 1^{er} mars 2019.

35. Dans l'esprit de faire progresser le dialogue continental, ces produits ont servi d'éléments analytiques pour montrer comment la relation entre les traités d'investissement bilatéral et les conventions de double imposition peut affecter l'investissement et déterminer l'impact que cela peut avoir sur la capacité du continent d'exploiter et de conserver l'investissement tout en évitant d'engendrer des flux financiers illicites découlant des activités d'investissement des multinationales dans le cadre des conventions de double imposition.

36. Les connaissances partagées et générées ont permis aux États membres de s'informer et de se préparer à examiner, négocier, renégocier ou résilier des accords d'investissement en tenant dûment compte de leurs incidences juridiques, politiques, économiques et sociales pour assurer un équilibre entre la protection de l'investissement et la préservation d'une marge d'action suffisante pour atteindre leurs objectifs de développement et examiner les possibilités d'étendre les investissements intra-africains, en particulier dans le contexte de la ZLECA.

G. Préparation du deuxième Indice de l'intégration régionale en Afrique

37. Les activités relatives à l'Indice d'intégration régionale en Afrique sont dirigées par le sous-programme 2, ainsi que par la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD) en tant qu'institutions partenaires. Dans ce contexte, la CEA a organisé (en partenariat avec la BAD et la Commission de l'Union africaine) une réunion d'experts à Addis-Abeba les 14 et 15 janvier 2019 pour examiner la méthodologie et examiner les principales conclusions du projet préliminaire du rapport Indice de l'intégration régionale en Afrique 2019 et les recommandations de politiques qui en sont issues, afin d'aider les États membres à comprendre les éléments et l'état de l'intégration régionale grâce à un produit de la connaissance qui pourrait les aider à en comprendre les éléments et l'état.

38. L'Indice oriente également les décisions de l'Union africaine pour faire progresser l'intégration régionale. Il vise essentiellement à suivre et à évaluer l'état de l'intégration économique des pays africains afin d'encourager l'échange de bonnes pratiques. Il vise également à offrir les incitations nécessaires aux États membres pour améliorer leur performance en matière d'intégration régionale. Ont participé à la réunion cinq des huit communautés économiques régionales de l'Union africaine et des experts internationaux et régionaux dans les domaines du commerce et de l'intégration régionale. Suite à cette réunion, l'Indice fait l'objet d'un examen final avant d'être édité et traduit.

III. Recommandations et conclusions

39. Une analyse approfondie est nécessaire pour une évaluation plus complète des effets économiques attendus des négociations en cours au sujet de la ZLECA. Par exemple, les modalités du processus de la ZLECA concernant les services doivent être davantage analysées. D'autres initiatives complémentaires importantes qui méritent une attention particulière incluent la libre circulation des personnes et l'investissement sur le marché continental. Au-delà des effets commerciaux, les conséquences sur l'emploi et la pauvreté de l'Accord portant création de la ZLECA doivent également être examinées. Dans ce contexte, la CEA s'engage à aider à combler les manques de données afin d'être en mesure de mener des évaluations plus complètes de l'effet des

négociations de la ZLECA, à commencer par les questions des services et de l'emploi.

40. À l'avenir, le sous-programme continuera à fournir un appui technique aux États membres pour assurer la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la ZLECA en vue de maximiser les progrès réalisés tout en faisant la promotion de la mise à l'échelle des chaînes de valeur régionales afin de mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales.

41. En 2020, il est prévu que le sous-programme élargisse son projet pilote sur le commerce transfrontalier informel et applique la méthodologie à d'autres corridors et régions du continent, l'objectif ultime étant d'élaborer un cadre continental unique pour la collecte de données sur le commerce transfrontalier informel dans le cadre de l'application et du suivi de l'Accord portant création de la ZLECA. Cette collecte de données devrait documenter les recommandations concernant la manière d'étendre plus efficacement les avantages du libre-échange aux commerçants transfrontaliers informels et de créer des systèmes plus structurés de commerce transfrontalier informel pendant la transition vers la formalisation.

42. En 2020, le sous-programme 2 propose d'examiner la possibilité d'un projet de recherche sur les fondements structurels et politiques nécessaires pour faciliter l'émergence d'une union douanière africaine afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA.

43. Un nouveau programme de travail centré sur l'évaluation des conséquences sur les droits de l'homme et l'inclusivité du lien entre commerce et changements climatiques sera lancé dans le contexte du partenariat de la CEA avec le HCDH et la Friedrich-Ebert-Stiftung. Il examinera le rôle essentiel que le commerce peut jouer dans l'ajustement aux évolutions des modèles de production agricole et alimentaire résultant des changements climatiques, une question qui a été largement ignorée dans la littérature existante. Dans le contexte de la ZLECA, cet axe de travail sera davantage centré sur les stratégies d'industrialisation verte et les raccourcis technologiques pour assurer une trajectoire de croissance durable à faible émission de carbone aux États membres. Les conclusions devraient fournir des contributions de pointe et innovantes au débat politique sur les changements climatiques et à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques en 2020.

44. Les activités relatives au commerce et à l'économie numériques aborderont de façon plus approfondie les thèmes du commerce électronique dans les accords de libre-échange et soutiendront la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine sur le commerce et l'économie numériques. Elles appuieront également les préparations sur tout le continent des négociations multilatérales et plurilatérales sur le commerce électronique grâce à une étude sur les questions pratiques de l'entrepreneuriat dans le domaine du commerce électronique afin de déterminer les intérêts africains et les positions de négociation possibles.